



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 370, CHEMIN CYRILLE-BEAUDRY

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **15 novembre 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

La construction projetée du bâtiment complémentaire (garage privé isolé) est non conforme. Le garage aura une hauteur de 6,4 mètres alors que la réglementation municipale exige cinq (5) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 6 016 930 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 370, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TRENTIÈME jour du mois d'OCTOBRE deux mille dix-sept.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA